

N°02/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JANVIER 2020

OBJET : Délibération pour l'acquisition de la propriété de Monsieur WIEROWICZ Paul à Chauffayer

Le vingt-sept janvier deux mille vingt à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Renée GERVASI

Convocation en date du : 17 janvier 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, AYE Marielle, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GALLAND René, GERVASI Renée, GRAS Julien, MAGNAN Richard, MOYNIER Hervé, NOUGUIER Joël, NOUGUIER Romain, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, ROCHAS Bruno, TEMPIER Nicolas

ABSENTS : ATHENOUX David, AUBERT Sylvain (pouvoir à Nicolas TEMPIER), BLACHE Max, GAUTHIER Sylvette (pouvoir à Richard ACHIN), MANUEL Agnès (pouvoir à Daniel BARBAN), MARTIN Virginie, MOYNIER Pascal, RATTE Christine, ROUX Philippe.

Monsieur le Maire revient sur l'acquisition de la maison de Monsieur WIEROWICZ Paul, située sis à Chauffayer, quartier derrière le serre – 05800 Aubessagne, pour laquelle une délibération a été prise en date du 24 juillet 2018.

Il explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir la propriété entière, à savoir la parcelle D 513, sur laquelle se trouve la maison mais aussi les parcelles D 511 et D 509, attenantes.

Il explique également qu'un accord a été trouvé avec Mr WIEROWICZ Paul pour l'acquisition de l'ensemble de la propriété pour un montant total de 25 000.00 € et pour la prise en charge de l'ensemble des frais afférents à cette acquisition par la commune.

Monsieur le Maire propose que le dossier soit géré par Maître Sylvie SELLENS, notaire à Corps.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir l'ensemble de la propriété de Monsieur WIEROWICZ Paul, située sis à Chauffayer, quartier derrière le serre – 05800 Aubessagne, comprenant les parcelles D 513, D 511 et D 509, pour un montant total de 25 000.00 €.
- **ACCEPTE** de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

- **ACCEPTTE** que le dossier soit géré par Maître Sylvie SELLENS, notaire à Corps
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

